INFORMATION AUX UTILISATEURS - DISPOSITIFS MÉDICAUX - PUBLIÉ LE 14/05/2025

Appareils de ventilation BiPAP A30, BiPAP A30 Hybrid, BiPAP A40, BiPAP A40 Pro – Philips Respironics

Information de sécurité n° R2427202 destinée aux prestataires de santé à domicile

Cette action de sécurité est enregistrée à l'ANSM sous le n° R2427202. Pour toute question, merci de vous adresser directement à l'émetteur de l'action de sécurité.

L'ANSM a été informée de la mise à jour d'une action de sécurité effectuée par la société Philips Respironics. Cette mise à jour fait suite aux recommandations que nous avions publiées en février 2025 en complément de l'information de sécurité émise par le fabricant. Dans cette nouvelle version, le fabricant Philips Respironics clarifie la population de patients ne pouvant tolérer d'interruption ou d'arrêt de la thérapie.

Les utilisateurs concernés ont reçu le courrier ci-joint.

Téléchargez le courrier de la société Philips Respironics

Consultez l'information publiée en février 2025 :

INFORMATION AUX UTILISATEURS - DISPOSITIFS MÉDICAUX - PUBLIÉ LE 27/02/2025

Appareils de ventilation BiPAP A30, BiPAP A30 EFL, BiPAP A30 Hybrid, BiPAP A40, BiPAP A40 EFL, BiPAP A40 Pro - Philips Respironics

Information destinée aux pharmacies d'usage intérieur et prestataires de santé à domicile